

COMMUNE DE CHABANAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 septembre 2016

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour.

I. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Est adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

II. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHC.

Est acceptée la modification des statuts de la Communauté de Communes avec le transfert de la compétence optionnelle « **contrôle de l'assainissement non collectif et création d'un SPANC** »

III. DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Des subventions exceptionnelles sont attribuées à :

- Gymnastique volontaire: 66 €,
- école maternelle (voyages scolaires) : 800 €

IV. CONVENTION MARCHES DES PRODUCTEURS DE PAYS

Est approuvée la convention à passer avec la Chambre d'Agriculture pour l'organisation du Marché des Producteurs de Pays.

V. PRISE EN CHARGE FORMATION BAFD

Il est décidé de prendre en charge les frais de formation au BAFD d'un agent.

VI. DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET

Est approuvée la décision modificative de budget. Elle concerne une ouverture de crédits pour régler le programme de voirie « FDAC 2015 ».

VII. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS – SOUTIEN AUX COMMUNES

La commune avait sollicité la Communauté de Communes pour une aide financière dans le cadre du dispositif « soutien aux communes ». Cette aide visait à contribuer au financement de la pose de 10 volets roulants au centre de loisirs. La totalité des dépenses s'élève à 4796 € HT. La Communauté de Communes s'est prononcée pour un fonds de concours à 2398 €.

VIII. GRATUITE SALLE DES FETES

Est acceptée à titre exceptionnel la demande de gratuité de la salle des fêtes pour l'organisation du vide-grenier de la Croix-Rouge.

IX. AFFAIRES DIVERSES

Une information est donnée concernant un allègement des panneaux directionnels dans le bourg.

Une campagne d'arrachage de la Jussie va débiter.

Il est rappelé que les demandes de subventions exceptionnelles des associations doivent être formulées le plus tôt possible pour pouvoir recevoir un avis favorable et le cas échéant avant que les crédits prévus au budget ne soient épuisés.

Une problématique relative à l'assainissement route d'Angoulême est évoquée.

Les dates des prochaines réunions sont communiquées notamment la commission travaux du 06 octobre 2016 à 20h30.